

Recours au Règlement—M. Nickerson

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION D'UN TERME JUGÉ ANTIRÉGLEMENTAIRE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, un événement plutôt regrettable s'est produit hier soir lorsqu'un député a employé le mot trahison en parlant d'un collègue. Ces propos figurent à la page 10750 du hansard. Voici ce qu'a dit le député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Mais j'ai lu ce qui équivalait à une trahison de la part du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) quand il parle des termites grugeantes de l'autre endroit. Cela équivalait à de la trahison.

Je suis intervenu immédiatement pour attirer l'attention du vice-président qui était au fauteuil à ce moment-là. Mais il n'avait pas vraiment prêté attention au langage employé et mon intervention n'a pas eu de suite.

Je vous rappelle, monsieur le Président, qu'un tel langage a déjà été jugé antiréglementaire en d'autres occasions. Ce fut le cas notamment le 19 novembre 1957, page 1248 du hansard, et le 14 juillet 1959, page 6015 du hansard.

Je me demande, monsieur le Président, si vous ne pourriez pas revoir les échanges qui ont eu lieu hier soir afin de savoir si le langage utilisé était bel et bien antiréglementaire. Le cas échéant, je voudrais alors que vous demandiez au député de Nickel Belt de se rétracter.

M. le Président: Le député de Western Arctic (M. Nickerson) a demandé à la présidence de consulter le hansard concernant certains propos compte tenu du contexte dans lequel ils ont été prononcés. Je me rendrai certes à sa demande et j'en reparlerai à la Chambre en temps opportun.

* * *

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENTIE DU COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION—LE DÉPUTÉ DE LASALLE—MOTION DE RENVOI AU COMITÉ DES ÉLECTIONS, DES PRIVILÈGES ET DE LA PROCÉDURE

M. Claude Lanthier (LaSalle): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour répondre à deux questions de privilège.

[Traduction]

Je crois que deux questions de privilège ont été soulevées au sujet du président du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Je tiens à aborder les deux. Voudriez-vous que je débute avec la question du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) ou celle du député de La Prairie (M. Jourdenais)? Les deux ont été soulevées à 15 h 15, heure que j'appellerais maintenant l'«heure à Lanthier». Par quelle question voulez-vous que je commence?

M. le Président: Étant d'humeur généreuse en ce début de matinée, je laisse le choix au député.

[Français]

M. Lanthier: Monsieur le Président, je vais répondre à la plus récente, pour répondre ensuite à celle qui a été soulevée la semaine dernière.

Monsieur le Président, en rapport avec la question de privilège présentée par le député de La Prairie (M. Jourdenais) mardi dernier, alors que j'étais momentanément absent de la Chambre à cause d'engagements préalables dans ma merveilleuse circonscription de LaSalle—desquels j'aurais pu d'ailleurs me dégager si on avait fait preuve d'une élémentaire courtoisie parlementaire à mon égard en m'avertissant ne serait-ce qu'une demi-heure à l'avance—il est de mon devoir de rectifier avec célérité l'énoncé de tous les faits et de réfuter certaines allégations fort gratuites qui ont été formulées dans ce débat regrettable auquel le principal intéressé n'était pas présent parce qu'il n'avait pas été convoqué ni même prévenu.

Le 6 octobre dernier, au cours d'une réunion régulière hebdomadaire au ministère des Travaux publics, à laquelle assistaient le ministre, le sous-ministre, le chef de cabinet et les fonctionnaires supérieurs concernés par les points discutés alors, j'ai fait mes adieux à tout ce beau monde en leur annonçant ma démission en tant que secrétaire parlementaire.

Le 6 au matin en revenant à mon bureau, j'y ai donc dicté ma succincte lettre de démission en enjoignant à mon adjointe principale de communiquer avec le bureau du premier ministre pour expliquer mon geste, compte tenu de l'approche qui m'avait été formulée par mes collègues de présenter ma candidature au poste de président au Comité permanent de la Chambre des communes concernant le travail, l'emploi et l'immigration.

Le 7, j'ai signé ma lettre qui a été acheminée au Bureau du premier ministre lequel a accusé réception dans les jours suivants. D'ailleurs, copies de ces documents vous ont été livrées séance tenante par une de mes adjointes pendant qu'une autre de mes adjointes me faisait entendre le débat me concernant par l'intermédiaire de mon téléphone portatif pendant que j'étais en route vers Montréal.

Il a aussi été allégué au cours de ce débat que mon salaire d'adjoint parlementaire m'avait été versé jusqu'à une date ultérieure à mon élection à un Comité permanent de la Chambre des communes. Qu'à cela ne tienne, monsieur le Président, les ajustements pertinents seront dûment effectués lorsque l'appareil administratif du système de paye sera saisi des changements de statut affectant mes émoluments si ce n'est déjà fait d'ailleurs. Cette situation organisationnelle est tout à fait normale, usuelle et régulière. D'autre part, je tiens ici à avouer en toute bonne foi que mes affaires et biens personnels ainsi que les biens de mon épouse étaient encore en fiducie sans droit de regard par mesure d'extrême prudence. Mes chèques de paye et d'allocations diverses sont régulièrement déposés directement au compte de banque de mon épouse par mon adjointe, et ce en toute confiance, après des examens sporadiques de ma part.